

### **Motion de la 34ème section du CNU concernant les droits d'inscription**

Le 19 novembre dernier, le Premier ministre Édouard Philippe a annoncé la volonté de faire passer, dès la rentrée prochaine, à 2770 euros en licence et à 3770 euros en master et en doctorat les frais d'inscription à l'université pour les étudiants étrangers ne venant pas de pays de l'Union Européenne. Alors que ce projet se présente comme destiné à encourager la venue des étudiants étrangers, son affichage sur le site de Campus France a déjà provoqué une baisse globale significative des dépôts de dossiers des étudiants extra-communautaires par rapport à l'an dernier.

Cette mesure ne peut qu'affaiblir le rayonnement de la recherche et de l'enseignement supérieur en général ; les conséquences, pour nos formations et nos laboratoires de recherche, seraient désastreuses dans le domaine de l'astronomie qui est, par essence, très largement ouvert à l'international.

La 34ème section du CNU, réunie le 12 février 2019, rappelle que l'enseignement supérieur et la recherche sont et doivent demeurer des biens communs. Elle demande solennellement au gouvernement de renoncer sans délai à ce projet d'augmentation.

**Motion votée à l'unanimité**